

Communiqué de presse – Bobigny, le 24 avril 2020

Masques « grand public » : le Département de la Seine-Saint-Denis prépare l'après 11 mai

Le Département de la Seine-Saint-Denis a passé la semaine dernière, dans un climat de forte tension sur les approvisionnements en masques, un marché qui lui garantit de pouvoir acheter 1 million de masques « grand public » en tissu lavables 50 fois, agréés par la DGA aux normes de l'AFNOR.

Ce marché permettra d'équiper dans un premier temps, et en priorité, l'ensemble des agent.e.s du Département (plus de 8000) ainsi que les personnels des établissements dépendants directement du Département (Aide Sociale à l'Enfance, résidences autonomie, établissements pour personnes handicapées non médicalisées), aussi longtemps que nécessaire pour qu'ils puissent assurer leurs missions de service public.

Le Département dotera également, aussi longtemps que nécessaire, les 6000 enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance (y compris les Mineurs Non accompagnés) placés sous sa protection, et les 660 personnes handicapées des établissements dont il a exclusivement la charge.

Le Département a également choisi d'assurer des premières dotations en complément des villes afin de protéger des publics ciblés et prioritaires.

Cela concernera les 87 000 élèves des collèges de Seine-Saint-Denis - qu'il s'agisse d'établissements publics ou privés - qui reprendront progressivement le chemin des cours et à qui le Département donnera 1 masque chacun.e. Le Département attend maintenant de l'Etat qu'il équipe ses personnels, notamment dans l'Education nationale.

Le Département sera également en capacité de fournir une première dotation aux 22 000 bénéficiaires des Services d'Aides À Domicile et aux 1400 personnes âgées des résidences autonomie de Seine-Saint-Denis.

Seront aussi équipé.e.s d'une première dotation les assistant.e.s maternelles qui ne sont pas des agent.e.s départementaux.ales mais qui assurent, avec les crèches, l'accueil des plus petits.

D'autres usagers des services départementaux pourront enfin être aidés par des premières dotations du Département dans les circonscriptions sociales, dans les centres de PMI (Protection Maternelle et Infantile), et dans les services d'accueil des personnes âgées et handicapées.

Enfin, 280 000 masques commandés par le Département sont d'ores et déjà réservés à prix coûtant pour 12 villes de Seine-Saint-Denis qui en ont fait la demande, et afin de les aider à s'approvisionner.

« Alors que le port de masques en tissu sera sans doute systématisé à partir du 11 mai pour un très grand nombre de publics afin de continuer à lutter contre le Covid-19, le Département de la Seine-Saint-Denis a pris les devants en passant un marché qui permettra d'obtenir jusqu'à un million de masques. Ceux-ci seront mis à disposition des agent.e.s du Département, des personnels et usagers des établissements relevant de notre compétence mais aussi des élèves de collège ou assistant.e.s maternelles par exemple, dans un esprit de responsabilité et de solidarité. Nous demandons maintenant à ce que cet effort que nous fournissons puisse être suivi par des approvisionnements de l'Etat afin de protéger l'ensemble de la population. »

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact Presse

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Grégoire Larrieu – glarrieu@seinesaintdenis.fr – 06 35 84 13 82